

# Guide des Congressistes

Solidaires CCRF & SCL est un syndicat qui s'est donné pour but la défense des droits et intérêts professionnels, économiques, moraux et sociaux des collègues de la DGCCRF et du SCL. En son sein, le principe de fonctionnement adopté est l'égalité absolue de ses membres.

Solidaires CCRF & SCL est un syndicat indépendant à l'égard de tous pouvoirs et doté de la personnalité juridique. Aucune structure syndicale ne lui dicte la conduite à tenir ou les positions à défendre.

Solidaires CCRF & SCL est un syndicat de proximité, à l'écoute des problèmes des collègues mais également ouvert vers l'extérieur afin de développer des revendications interprofessionnelles pour une société plus juste et plus solidaire.

Cette garantie, Solidaires CCRF & SCL la cultive par l'exercice d'une démocratie syndicale qu'il juge déterminante. Dans cet esprit il s'est uni à d'autres organisations syndicales qui partagent les mêmes valeurs, sur la base de principes de fonctionnements nouveaux : un syndicat, une voix et des décisions prises au consensus. Ainsi Solidaires CCRF & SCL est, au niveau ministériel, membre de Solidaires Finances et de l'Union syndicale Solidaires dans le cadre interprofessionnel.

A cette fin, les élu·es au sein de notre syndicat agissent au nom d'un pouvoir qui leur est donné par les adhérent·es. Les lignes directrices du syndicat sont votées lors des Congrès et mises en œuvre par le Bureau National.

Le Congrès est l'instance supérieure de Solidaires CCRF & SCL. Ses décisions sont donc souveraines et prises à la majorité absolue, à raison d'une voix par adhérent·e à jour de cotisation au 1<sup>er</sup> jour du Congrès.

## Un Congrès – Pourquoi ?

- ⇒ Il juge le bilan de la gestion du Bureau National (BN) sortant.
- ⇒ Il détermine les revendications et les modalités d'actions à mettre en œuvre.
- ⇒ Il procède à l'élection du Bureau National et de la Commission de Contrôle (CC) des comptes.

Sur le 1<sup>er</sup> point, le Congrès prend connaissance des résultats moraux et financiers du Bureau National sortant et vote les rapports.

Sur le second point le BN sortant arrête les thèmes qui seront débattus. Le Congrès est la représentation des adhérent·es, il sert à exprimer leurs préoccupations. De ce fait, les informations, observations, les projets de textes en provenance des sections sont abordés lors du Congrès à condition d'avoir été communiqués à tous les adhérent·es en amont. Ils feront l'objet de débats et votés lors du Congrès.

Enfin, le Congrès procède à l'élection du Bureau National parmi les candidat·es qui se sont déclaré·es selon les modalités prévues par les statuts. Ce BN élira ensuite en son sein celles et ceux qui composeront le Secrétariat Général et la Trésorerie.

## Le Congrès – Comment ça marche ?

### Quand ?

Le Congrès se réunit au minimum tous les 3 ans. Dans l'intervalle un Congrès extraordinaire peut être convoqué comme cela est prévu par les statuts.

### Qui ?

Afin que la voix de chacun·e puisse être entendue, mais devant l'impossibilité de réunir l'ensemble des adhérent·es, la composition du Congrès est la suivante :

- ◆ Les membres du BN et de la CC sortants.

- ◆ De 2 délégué·es par section régionale, et, par tranche de 10 adhérent·es au-delà des 10 premier·ères, d'un·e délégué·e supplémentaire.
- ◆ Les mêmes règles sont appliquées pour la représentation de la section de l'encadrement.

Les adhérent·es qui participent au Congrès sont désigné·es par les adhérent·es de leur section syndicale régionale ou nationale pour l'encadrement.

### **Pour quoi faire ?**

La vocation d'un Congrès est de déterminer les orientations revendicatives du syndicat pour les 3 années suivantes ou jusqu'au prochain congrès.

La mission du congressiste est donc de faire entendre son avis mais aussi celui de chaque adhérent·e qu'il·elle représente afin de déterminer le consensus le plus large possible sur une page revendicative qui puisse avoir l'aval du plus grand nombre.

Les lignes directrices du syndicat alors dégagées par les délégué·es seront mises en œuvre par le BN dans l'intervalle qui sépare deux Congrès.

### **Comment ?**

Les votes lors du Congrès se font à la majorité dite absolue des mandats représentés (règle des 50 % + 1) sur les votes exprimés (un vote blanc ou nul ne compte pas).

Les délégué·es disposent au congrès bien entendu de leur propre voix mais peuvent aussi recevoir mandat d'un·e ou d'autres adhérent·es, et dans ce cas doivent remettre en début de Congrès le(s) document(s) « mandat de vote » qui lui leur aura-auront été remis.

Les délégué·e ne sont pas propriétaires des mandats qui leur ont été confiés mais n'en sont que dépositaires.

Lors des différents votes, suivant les mandats qui leur auront été donnés, leur vote pourra donc être exprimé en partie en vote pour, contre ou abstention.

### **Sur quels documents ?**

Dans un premier temps, la permanence a adressé à tous·tes les adhérent·es des projets de résolutions élaborées par le Bureau National et les délégué·es régionaux·ales.

Dans un second temps des demandes d'amendements de fond ou de forme ont pu être formulées lors des réunions régionales ou départementales, voire par des adhérent·es individuellement.

Dans un troisième temps, ces demandes d'amendements, avec leurs motivations, collectées par la permanence, ont été adressées à l'ensemble des adhérent·es pour que chacune et chacun en comprenne la portée et puisse exprimer son vote soit en tant que délégué·e au Congrès soit par l'intermédiaire du·de la délégué·e de son choix.

Enfin, lors du Congrès, seules les demandes d'amendements sont débattues pour savoir si elles peuvent être intégrées dans la résolution. Les autres parties d'une résolution sont alors réputées validées.

### **Et pour le vote sur le rapport d'activité ?**

Celui-ci, présenté par le Secrétariat Général au nom du BN, est discuté, non pas sur sa forme ou son fond, mais sur l'action du BN pendant l'intervalle entre les 2 Congrès.

Il est voté dans son ensemble.

Le Congrès étant souverain, ses décisions sont souveraines et ne sont donc pas susceptibles d'être remis en cause.